

L'acceptation de la présente offre de formation vaut acceptation des conditions générales de vente (CGV) ci-dessous.

## CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **eXcent Training** fournit au Client ses services de formation.

Conformément au Code de commerce, les présentes CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties et devront être communiquées à la demande du Client.

Toutes les Commandes acceptées par **eXcent Training** sont exécutées exclusivement sur la base des CGV ci-après définies. En passant Commande, le Client accepte formellement ces conditions. L'application de toute autre condition (par exemple conditions d'achat du Client) est toujours exclue même si **eXcent Training** ne les rejette pas par écrit.

Toute dérogation à ces conditions doit être convenue préalablement et consignée par écrit sur l'offre ou sur un contrat ultérieur.

## 1. COMMANDE

### 1.1 Définition

Les offres sont soumises sans engagement de la part de **eXcent Training**. Les Commandes faites par écrit ne deviennent effectives et engageantes qu'après avoir été confirmées par l'envoi de la convention de formation par **eXcent Training**.

Sauf conditions particulières dans l'offre, l'offre **eXcent Training** a une durée de validité d'un (1) mois.

### 1.2 Modification/annulation de la Commande

Les Commandes transmises à **eXcent Training** sont par principe irrévocables. Toute demande de modification d'une Commande passée par Le Client ne pourra être prise en compte par **eXcent Training**, que si la demande est faite par écrit y compris courrier électronique, et est parvenue à **eXcent Training**, au plus tard sept (7) jours ouvrés après réception par **eXcent Training** de la Commande initiale.

Toute modification de Commande fera l'objet d'une nouvelle proposition, et donc d'un avenant de Commande, qui, suivant le cas, pourra engendrer l'arrêt ou le report de délai de la Commande en cours.

L'annulation de la Commande par le Client, pour quelques causes que ce soit, à l'exception d'un cas de force majeure, n'ouvrira droit à aucun remboursement par **eXcent Training** des sommes préalablement perçues et les frais engagés seront facturés (acompte, réservation de salle, engagement d'intervenant...).

### 1.3 Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins quarante-huit (48) heures ouvrées avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : [training@excent.fr](mailto:training@excent.fr) ou par téléphone au 05 61 15 99 33.

En cas d'annulation moins de vingt-quatre (24) heures ouvrées avant la date de la séance de formation, **l'heure sera décomptée et facturée.**

La demande de report de sa participation à une session de formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à **eXcent Training** dans un délai de quinze (15) jours avant la date de la formation. La session de formation sera reportée selon le planning du formateur.

## 2. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir reçu de **eXcent Training** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Les choix effectués par le Client lors de la Commande, et par la suite, demeurent de son entière responsabilité.

Le Client s'engage à fournir à la société **eXcent Training** tous les documents, renseignements et informations lui permettant de réaliser la formation dans de bonnes conditions.

Le Client se doit de respecter le règlement intérieur applicable lorsque sa session de formation implique sa venue dans les locaux d'**eXcent Training**. Par conséquent, le Client doit avoir un comportement garantissant le respect des règles de savoir-vivre (assiduité, ponctualité...) et de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations. Tout propos ou comportement inapproprié (harcèlement, racisme ...) tenu par le Client sur quelconque support de la formation est passible d'exclusion définitive de la formation et de résiliation de la Commande, sans aucun droit à indemnisation.

### 3. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

#### 3.1. Prix

Les prix de vente s'entendent HORS TAXE (HT) et sont majorés de la TVA au taux applicable.

Les prix sont fixés dans l'offre d'**eXcent Training** fermes et non révisables pendant leur période de validité, sauf disposition contraire convenue par écrit entre les Parties.

#### 3.2 Conditions de paiement

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq (45) jours fin de mois, à la date d'émission de la facture.

La facturation est faite au prorata des heures effectuées en frais réels selon la feuille d'émargement donnée au Client avant chaque session de formation.

#### 3.3 Prise en charge par un organisme tiers

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Une facturation sera établie au prorata des heures de formation dispensées.

Le Client s'engage à signer des feuilles de présence pour chaque cours, qui serviront de justificatif auprès de l'OPCO.

Si le Client utilise son CPF, il doit faire sa demande puis accepter sa formation CPF sur "moncompteformation.gouv.fr".

La facturation sera établie directement à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Client s'engage également à signer des feuilles de présence de chaque cours attestant de l'exécution de la formation.

#### 3.4. Intérêts de retard

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du Client sans qu'aucun rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire pour faire courir les pénalités de retard. **eXcent Training** se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

En cas de retard de paiement, le Client devra par ailleurs une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement administratif, d'un montant de quarante (40) euros, de plein droit et sans notification préalable. **eXcent Training** pourra demander au Client une indemnisation complémentaire, si les frais de recouvrement, effectivement engagés dépassaient ce montant sur présentation de justificatifs.

#### 3.5 Acomptes

Lorsque le financement de la formation est pris en charge par l'employeur du Client, un acompte correspondant à trente (30) % du montant total de la Commande est exigé lors de la passation de ladite Commande.

**eXcent Training** se réserve expressément le droit de différer le démarrage de la session de formation tant que l'acompte n'a pas été versé.

### 4. GARANTIE

**eXcent Training** s'engage à fournir ses services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

## 5. COMMUNICATION

Le Client autorise expressément **eXcent Training** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une Commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 6. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la formation, des photos ou vidéos pourront être prises. Une autorisation de droit à l'image vous sera demandée lors de l'inscription sur le dossier.

Ces images pourront être utilisées sur le site internet **eXcent Training** et autres réseaux sociaux à des fins de promotion commerciales.

## 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf dispositions particulières agréées entre les Parties, **eXcent Training** conserve la propriété intellectuelle des documents transmis au Client dans le cadre de l'exécution de la Commande, et qui doivent lui être rendus à sa demande. Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'**eXcent Training** et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

**eXcent Training** est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, lui appartiennent à titre exclusif.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par **eXcent Training** est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## 8. CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre Partie de quelque nature qu'ils soient, y compris, sans s'y limiter, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la Commande ou à l'occasion des échanges intervenus

antérieurement à la conclusion de la Commande, notamment l'ensemble des informations figurant dans l'offre transmise par **eXcent Training** au Client.

Les informations communiquées par **eXcent Training**, ses clients ou les professeurs (sous-traitants) dans le cadre de la Commande doivent être considérés comme des Informations confidentielles.

## 9. RESPONSABILITE – ASSURANCE

La responsabilité d'**eXcent Training** ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée par le Client et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Par conséquent, la responsabilité d'**eXcent Training** ne saurait être engagée en cas de perte de profit, perte de données, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image ou à la réputation, qui serait lié à la formation.

**eXcent Training** certifie qu'elle est titulaire d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle. Elle s'engage à maintenir en vigueur cette police d'assurance pendant la durée du Contrat.

Le Client devra maintenir pendant toute la durée de l'exécution de la Commande, une assurance couvrant sa responsabilité civile à compter de la transmission de la Commande **eXcent Training** et jusqu'à complète exécution de celle-ci.

## 10. RENONCIATION

Le fait pour **eXcent Training** de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses et des dommages et intérêts qui pourraient être occasionnés.

## 11. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits tels que définis à l'article 1218 du Code Civil, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations telles que la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux

externes à **eXcent Training**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d' **eXcent Training**.

Dans de telles circonstances, **eXcent Training** prévendra le Client par écrit, dans les quarante-huit (48) heures de la date de survenance des événements, le contrat liant **eXcent Training** et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par **eXcent Training** et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite Commande.

## 12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des relations avec le Client et relatives à la Commande sont toutes nécessaires à l'exécution de ladite Commande et feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des relations avec le Client. Ces données sont destinées aux sociétés du **Groupe eXcent**.

L'ensemble des informations demandées par **eXcent Training** lors de la passation de la Commande est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à manquer, l'émission de la Commande ne pourra intervenir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, modifiée par la loi du 06 août 2004 et au Règlement (UE) 2016 /679, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ces données pour des motifs légitimes ou à leur utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale, qui peut s'exercer par mail à l'adresse : [contactdpo@excent.fr](mailto:contactdpo@excent.fr)

## 13. RESILIATION

### 13.1. Résiliation pour manquement du Client à une de ses obligations contractuelles

**eXcent Training** se réserve le droit de résilier unilatéralement toute Commande en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque des obligations suivantes :

- non-paiement de la Commande dans les conditions prévues à l'article 3 « Prix-Conditions de paiement » ;
- non-respect de l'article 5 « Propriété intellectuelle » ;
- non-respect de l'article 6 « Confidentialité » ;
- non-respect de l'obligation de maintien d'une police d'assurance adéquate dans les conditions prévues à l'article 7 « Responsabilité-Assurance » ;

Cette résiliation pour manquement du Client à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités et sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés au Client. Cette résiliation n'ouvrant aucun droit à indemnités au profit du Client.

### 13.2 Résiliation pour inexécution grave de l'une des Parties

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra alors demander la résiliation fautive de la Commande par lettre recommandée à tout moment moyennant un préavis d'au moins quinze (15) jours en notifiant la nature du ou des manquements, sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés à l'autre Partie, à moins que pendant ladite période de préavis, il ait été porté remède à tous les manquements relevés.

Cette résiliation n'ouvrant aucun droit à indemnités au profit du Client.

### 14. DROIT APPLICABLE – COMPETENCE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

Tout litige qui s'élèverait entre **eXcent Training** et le Client, dans le cadre de l'exécution d'une Commande et/ou des CGV, seront, à défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, soumis au Tribunal de Toulouse, sauf lorsque le Client est un particulier, auquel cas le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

### 15. RELATION CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut adresser un courriel à l'adresse suivante [training@excent.fr](mailto:training@excent.fr) ou par téléphone au 05 61 15 99 33.

### 16. MODIFICATION

**eXcent Training** se réserve la possibilité de modifier ou compléter les présentes CGV à tout moment et sans préavis.

Le Client est tenu de consulter régulièrement les présentes CGV.